



L'évolution de l'institution du Calife.

Fiche pratique publié le **25/07/2014**, vu **1651 fois**, Auteur : [Essadik Sayf Eddine](#)

le changement de l'institution du calife à travers le temps.

Après la mort du prophète, les musulmans se sont interrogés sur un mode de gouvernement convenable "comment gérer leur société ?", et sur le type d'Etat qu'ils pourront avoir.

Le Coran n'étant pas porteur d'un mode de gouvernement, ni la Sunna -les actes et les paroles du prophète- mais juste des consignes que le commandeur devra suivre n'importe le type de gouvernement. Contrairement à ce que pense beaucoup de musulmans, toute forme d'Etat peut être conforme à la Shari'a du moment qu'elle respecte les règles impératives du Coran et de la Sunna.

La communauté musulmane va donc choisir un successeur au prophète qui va gouverner non selon sa guise mais selon le Coran et la Sunna.

Suivre les traces du prophète à travers un contrat d'allégeance comme il a fait dans la « Bayât Al Akaba », le choix se portera sur le compagnon du Prophète « Abu-Bakr Essidik » qui sera le premier Calife parmi quatre qui formeront ce que l'on appellera « l'âge d'or » des Califes.

Les deux premiers Califes, Abu-Bakr et Omar contribueront essentiellement à la création de l'institution du Calife. Notamment le discours d'Abu-Bakr qui formera les principes fondamentaux de l'institution du Calife.

Après la grande Fitna, le Calife connaîtra une grande métamorphose au temps de Muâwiya qui changera l'institution du Calife (cette lieutenance) en Mûlk (une Califate héréditaire), quoique le Mûlk a une connotation subjective dans le Coran, l'histoire de Salomon et la Reine Balkiss en est témoin. Ainsi le Coran est plein de versets qui affirment que seul Dieu a le Mûlk, cette souveraineté appartient à lui seul. Mais cela a été justifié par le fait que l'en obéit au détenteur du Mûlk car ce dernier, lui même, obéit à Dieu.

La modalité du choix du Calife se distingue sous trois nuances :

Les chiites : Le Calife doit être obligatoirement d'Ahl Al-Bayt (La famille du prophète), plus précisément un descendant d'Ali.

Les sunnites : Diront qu'il doit être un Quraichi (Qui vient de Quraich), puis après il deviendra une question d'intérêt politique.

Les mu'tazila : Pour eux n'importe qui dans la communauté musulmane peut être Calife.

Le Calife a demeuré une question théologique pour les chiites et les khawarij contrairement aux sunnites qui pour eux le Calife deviendra une question d'intérêt politique.

L'institution du Calife connaîtra une instabilité notamment dans le temps du Al-Mawardi où le

Calife sera contrôlé par des imams d'obédience chiite et au temps de Ibn Taymiya où la fonction de Calife disparaîtra complètement suite à l'invasion mongole.

Les Ottomans vont essayer de réincarner cet idéal du Calife de l'âge d'or, mais en réalité, leur expérience ne durera pas longtemps, or cette fonction va disparaître totalement après l'arrivée de Mustapha Atatürk au pouvoir en Turquie.

Après cette période les musulmans vont essayer de renaitre cette institution, mais chaque fois ils sont confrontés à son incompatibilité avec la réalité politique, économique, juridique et sociale. Enfin de compte la question se pose si cette institution sera un jour compatible à la réalité ?